



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 25 mai 2018  
N° 501-229

## Communiqué de presse

Le Premier ministre a annoncé aujourd'hui que l'État reprendra 35 milliards d'euros de dette de la SNCF durant le quinquennat : 25 milliards d'euros en 2020, et 10 milliards d'euros supplémentaires en 2022.

L'impact sur la dette et le déficit public dépendra du traitement de SNCF réseau en comptabilité nationale par l'INSEE en lien avec Eurostat. L'INSEE a engagé des discussions avec Eurostat sur ce sujet et devrait se prononcer avant la fin de l'année.

**L'analyse des autorités françaises est que la dette de SNCF réseau pourrait être reclassifiée dans la dette publique sans impact direct sur le déficit public.**

Dès lors, il n'est pas possible aujourd'hui de se prononcer sur l'impact sur la trajectoire des finances publiques de la prise en charge de la dette de la SNCF par l'État.

### **Contacts presse :**

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 13 - [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

Cabinet de Gérald Darmanin – 01 53 18 45 03 – [presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr)